

Livre 1, Chapitre 3, Article 3.1.1, alinéa 3

Une question a été posée par un Membre du Conseil concernant la possibilité pour un archer en Arc long de participer à un Championnat du Monde de Tir en campagne dans la division Arc nu.

Réponse du Comité C&R:

Le Comité C&R de la FITA est d'avis unanime qu'un archer en Arc long peut participer dans la division Arc nu, à condition que ceci ne soit pas une tentative pour ouvrir une division Arc long supplémentaire dans les Championnats. Dans ce cas, l'arc long serait considéré comme un simple arc nu.

Le Comité C&R, le 9 mai 2006